

PAQUET DE CIGARETTES À 12 € : L'ACT DÉNONCE LE MANQUE D'AMBITION DE CETTE TRAJECTOIRE FISCALE

PLFSS 2024 ET TRAJECTOIRE FISCALE

COMMUNIQUE DE PRESSE | 30 août 2023

S'il semblerait que, dans le cadre des discussions sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), **le gouvernement étudie la possibilité d'augmenter le prix du paquet de cigarettes à 12 € en 2024 puis à 13 € d'ici 2027**, l'ACT-Alliance contre le tabac déplore ce manque d'ambition. L'association réclame une trajectoire fiscale fixant un objectif de prix (hors inflation) du paquet de cigarettes à 16 euros d'ici 2027. Elle dénonce également les actions de lobbying de l'industrie du tabac qui, de concert avec la Confédération des ruralistes, cherchent à entraver les politiques de santé publique.

La nécessité d'une trajectoire fiscale forte et continue pour les produits du tabac

Reconnue par l'OMS comme le **levier le plus efficace pour lutter contre le tabagisme, la hausse de la fiscalité des produits du tabac a prouvé son efficacité en France à plusieurs reprises**. A titre d'exemple, la hausse continue de la fiscalité des produits du tabac entre 2017 et 2020 avec l'objectif d'un **paquet de cigarettes à 10 euros** a permis d'abaisser la prévalence de plus de 5 points en 3 ans (29,4 % en 2016 à 24 % en 2019)¹.

A contrario, comme semble l'envisager le gouvernement, **l'absence d'une politique fiscale forte et structurée met en danger les derniers efforts de santé publique** : durant le mandat de Nicolas Sarkozy, l'absence d'une taxation ambitieuse a entraîné une stagnation des ventes de tabac et même une augmentation de la prévalence tabagique (de 30 % en 2007² à 34 % en 2013³).

La hausse de la fiscalité des produits du tabac est également une mesure en faveur du pouvoir d'achat des ménages. Un fumeur moyen français dépense chaque mois 207 €, soit 2 484 € par an⁴. Cette dépense pèse d'autant plus lourd le budget des plus défavorisés : chez les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le tabagisme peut représenter jusqu'à 30 % des dépenses d'un ménage⁵.

Forte de ce constat, **l'ACT plaide pour une trajectoire fiscale avec une hausse annuelle d'au moins 10 % des prix des produits du tabac**, hors inflation. L'année précédente, la proposition du gouvernement pour le PLFSS 2023 n'était pas allée assez loin en matière de lutte contre le tabagisme, se bornant à faire jouer la mécanique imprévisible de l'inflation sur la fiscalité des produits du tabac.

Dans le scénario que réclame l'association, **le prix d'un paquet de 20 cigarettes serait porté à 16 euros en 2027**, soit 3 euros de plus que l'objectif pressenti du gouvernement. L'ACT estime que toute ambition inférieure

¹ Santé Publique France. *Prévalence nationale et régionale du tabagisme en France en 2021 parmi les 18-75 ans, d'après le Baromètre de Santé publique France*. 29 août 2022.

² INVS. *BEH : Numéro thématique - Journée mondiale sans tabac, 2007*. 29 mai 2007 / n° 21

³ INVS. *BEH. Le contrôle du tabac en France : le temps d'un nouvel élan politique est venu*. 28 mai 2013 / n° 20/21

⁴ Budget tabac calculé sur la base de 12,7 cigarettes / jour pendant un an pour un prix du paquet moyen à 10,7 €

⁵ 5 Seuil de pauvreté sur la base de la consommation d'un paquet par jour. - L'essentiel sur... la pauvreté | Insee [Internet]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>.

à 16 euros ne ferait pas avancer la lutte contre le tabagisme, voire la ferait reculer en proposant une augmentation plus faible que l'inflation elle-même.

Afin d'éviter les transferts de consommation, notamment vers le tabac à rouler, **l'ACT insiste pour que les autres produits soient imposés de manière similaire**. A ce titre, la **blague de 40 g** de tabac à rouler devrait être en 2024 de 22,70 euros et atteindre un **prix moyen à 31 euros en 2027**.

Le tabac à chauffer est également concerné par cette mesure : comme recommandé par l'OMS et d'autres organisations européennes, la fiscalité de ce produit doit être simplifiée et semblable à celles des produits traditionnels pour atteindre **en 2027 un prix du paquet de 20 sticks à 16 euros**.

« *Seule une politique forte et continue permettra de faire baisser efficacement et durablement la prévalence tabagique de notre pays. Ce fléau concerne encore près de 12 millions de Français.* », déclare **Loïc Josseran, président de l'ACT-Alliance contre le Tabac** « *Il est également important de contrecarrer les idées reçues en rappelant que le tabagisme coûte bien plus cher à l'Etat que ce qu'il ne lui rapporte : si les taxes génèrent 13 milliards d'euros de recettes par an, le coût social du tabac est estimé à 156 milliards d'euros chaque année. Pour que le tabac ne coûte rien à la société, un paquet de cigarettes devrait être vendu entre 40 et 50 euros*⁶ ».

Augmentation de la fiscalité : les lobbys de l'industrie du tabac s'activent pour entraver les politiques de santé publique

Afin de freiner la hausse de la fiscalité des produits du tabac, **les cigarettiers ont pris l'habitude de brandir la « menace sérieuse et croissante »⁷ du commerce illicite en affirmant constater une explosion de la contrefaçon résultant des « fortes hausses de taxes répétées »**.

Un argumentaire qui repose sur le rapport « *Consommation de cigarettes illicites dans l'UE, au Royaume-Uni, en Norvège et en Suisse* », **l'outil de lobbying de Philip Morris International (PMI)** commandé chaque année au cabinet de conseil KPMG pour la somme de 11 millions d'euros⁸.

Quand les études menées par les instances officielles (Santé Publique France, l'OFDT⁹ et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects¹⁰) **affirment que le marché parallèle des produits du tabac** (achats légaux et illégaux) **représente 15 % à 20 % des ventes en France, le rapport PMI estime ce même marché à plus de 40 %**¹¹.

Et c'est avant tout la Confédération des buralistes qui se fait le porte-voix de ces éléments de désinformation : dans l'émission *Parlons Vrai* du 29 août 2023 sur *Sud Radio*, leur président **Philippe Coy affirme que l'augmentation des taxes a créé « un marché parallèle, un marché noir, un marché du banditisme »**.

« *Afin de préserver ses bénéfices, l'industrie du tabac finance des études et mène des campagnes de désinformation pour entraver les politiques de santé publique. Elle fait ensuite appel à des organismes professionnels pour diffuser son récit trompeur, à travers la Confédération des buralistes par exemple ou UNIFAB, l'union des fabricants.* » déclare **Loïc Josseran, président de l'ACT-Alliance contre le Tabac**. « *Cette industrie laisse même penser qu'une augmentation des taxes reviendrait à mettre fin à l'un des derniers plaisirs des Français. Or laissez-moi vous rappeler que le tabac n'est pas un produit comme un autre mais bien une addiction qui tue un consommateur sur deux ! Il a été créé et mis sur le marché par une industrie mortifère qui, au-delà de creuser les inégalités sociales et de santé, bafoue les droits humains et détruit notre environnement* ».

⁶ OFDT. *Le vrai coût social des drogues. Estimations en France en 2019*. Juillet 2023

⁷ Phillip Morris International. *Illicit tobacco trade prevention, 2020*. Disponible sur : <https://www.pmi.com/integrated-report-2019/operating-withexcellence/illicit-tobacco-trade-prevention>

⁸ KPMG - TobaccoTactics [Internet]. Disponible sur : <https://tobaccotactics.org/wiki/kpmg/>

⁹ OFDT. Résultats de l'enquête ATLAS 2016 (Approvisionnement, lieux d'achat sollicités par les fumeurs français) [Internet]. 2017. Disponible sur : <https://www.ofdt.fr/publications/collections/resultats/resultats-de-lenquete-atlas-2016-approvisionnement-lieux-dachat-sollicites-par-les-fumeurs-francais/>

¹⁰ Modalités d'approvisionnement du tabac en France – Évaluation des achats hors du réseau des buralistes. DGDDI; 2011.

¹¹ KPMG. *Illicit cigarette consumption in the EU, UK, Norway, Switzerland, Moldova and Ukraine*. 28 juin 2023

A propos de l'ACT-Alliance contre le tabac

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations reconnu d'intérêt général, loi 1901, engagé au service de la santé publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis plus de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

www.alliancecontreletabac.org

CONTACT PRESSE

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Astrid Billard – Tél. : 07 49 94 04 08 | astrid.billard@alliancecontreletabac.org